

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 46

Artikel: La précaution
Autor: Antan, Pierre d'
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gallandot. — Ils vont baisser... Enfin, tu en veux ?

Mingard. — On en reparlera. Je veux rentrer la vache, puis nous irons prendre un verre à la cuisine.

(A la cuisine, Mingard a rempli les verres.)

Mingard. — A ta santé, Gallandot !

Gallandot. — A la tienne!... Il est bon, ton nouveau. Il me va. On finit par avoir soif !

Mingard. — C'est sûr ! Il y a longtemps qu'on discute.

Gallandot. — Sans avancer d'un pas.

Mingard. — Eh ! bien, voyons. Il faut en finir. Que mets-tu ?

Gallandot. — Tu sais ce que je t'ai dit. J'attends ton chiffre.

Mingard. — A la dernière foire, j'ai vendu la « Fleurette » — qui ne valait pas celle-ci, tant s'en faut — cent douze pièces.

Gallandot. — C'est possible, mais il ne s'agit pas de la « Fleurette ». Je te demande le prix de la... Comment dis-tu ?

Mingard. — Baronne.

Gallandot. — Eh ! bien, combien la Baronne ? Ton juste prix ? On ne veut pas marchander, entre voisins.

Mingard (résolument). — Cent quinze pièces !

Gallandot. — Cent quinze pièces ! Tu veux te ficher de moi ! Si elle était prête au veau, passe ! Mais attends jusqu'en décembre !

Mingard. — Novembre !

Gallandot. — Mettons novembre!... Cent quinze pièces ! Cinq cent septante-cinq francs!... N'en parlons plus.

Mingard. — A ta santé, Gallandot ! J'ai fait mon prix. Dis le tien.

Gallandot. — C'est inutile. Nous sommes trop loin de compte.

Mingard. — Dis tout de même.

Gallandot. — Je ne comptais pas mettre plus de cinq cents.

Mingard. — C'est déjà quelque chose. De cinq cents à cinq cent septante-cinq, il n'y a que quinze pièces.

Gallandot. — Jamais je ne les mettrai. Rien ne m'oblige à acheter maintenant. J'attendrai la foire de Cossonay, où il y a toujours du choix. C'est le bon coin pour le bétail.

Mingard. — C'est comme tu voudras. Je ne suis pas pressé de vendre. Une vache de plus ou de moins, quand on en a dix-huit à l'écurie... A ta santé !

Gallandot. — A la tienne ! Tu m'assures qu'elle a le veau ?

Mingard. — Aussi sûr que je te vois.

Gallandot. — Ecoute, Mingard, cent quinze pièces, est-ce ton dernier mot ?

Mingard. — Oui, la bête vaut ça.

Gallandot (qui a réfléchi longuement, puis bu une lampée). — Ecoute... J'en veux parler ce soir à ma femme. Et demain je te donnerai une réponse définitive.

Mingard. — Du moment que tu n'oses pas décider tout seul, je veux bien attendre un jour. Où nous rencontrerons-nous ?

Gallandot. — Au café du Raisin.

Mingard. — Entendu!... A onze heures et demie ?

Gallandot. — C'est une affaire en règle.

A. ROULIER.

La précaution.

Un boucher moribond, voyant sa femme en pleurs,

Lui dit : « Ma femme, si je meurs,

Comme à notre métier un homme est nécessaire, Jacques, notre garçon, serait bien ton affaire.

C'est un fort bon enfant, sage et que tu connais. Epouse-le ; crois-moi ; tu ne saurais mieux faire. »

— Hélas, dit-elle, j'y songeai.

(Communiqué par PIERRE D'ANTAN.)

LA PREMIÈRE RÉVOLUTION VAUDOISE

JUGÉE DU GROS DE VAUD

UN catholique du district d'Echallens, qui joua un rôle assez notable au commencement du XIX^e siècle, a laissé des mémoires, restés inédits et dont M. Maxime Raymond a détaché à notre intention les pages suivantes :

IV

Cependant le 4 octobre 1802 fut un jour mémorable par les efforts que firent les troupes coalisées de Berne et des autres cantons pour conquérir le pays de Vaud, qui ne voulait plus être gouverné par Berne. Après plusieurs attaques, ils vinrent à bout de chasser l'armée vaudoise, qui se replia de Morat sur Payerne, de là sur Moudon, battant en retraite. Il passe un grand nombre de ces fuyards par Assens, qui, à leur dire, allaient rallier sur la place de Montbenon, sous Lausanne. Sans doute que l'armée coalisée de Berne et des autres cantons, qui avait poussé d'un côté jusqu'à Thierrens, Dommartin, Yverdon ; de l'autre, jusqu'au Chalet à Gobet, aurait profité de la terreur répandue parmi les troupes vaudoises et serait entrée sans difficulté à Lausanne, et aurait chassé les autorités, si la présence de l'ambassadeur français Verminac ne leur en eût imposé. Au moins la terreur était-elle générale chez les patriotes. Il y eut même un détachement bernois qui pénétra jusqu'à Goumoëns. C'était un M. de Goumoëns, à la tête de 25 hommes, qui vient faire une visite à sa cousine Madame de Goumoëns.

Sur ces entrefaites, arriva le général Rapp, envoyé par Bonaparte, qui, par une proclamation faite au peuple, calma en partie les esprits, faisant espérer que les armées françaises étaient toutes prêtes à pénétrer dans le pays de Vaud et soutiendraient la cause des Vaudois contre les Allemands. Arrivé à Berne, où le Sénat s'était constitué comme sous l'ancien régime, il envoya un aide de camp à Schwytz, où s'étaient assemblés différents députés des cantons pour traiter avec le brave Reding de leur affaire. On établit une ligne pour les deux armées qu'elles ne dépasseraient pas pendant qu'on traitait. Cette ligne était depuis Moudon, Thierrens jusqu'à Yvonens. Enfin, après plusieurs pourparlers, il fut décidé que chaque canton enverrait des députés à Paris, où devait se tenir une Consulta, qui, enfin, devait apaiser les troubles de l'Helvétie et leur donner un gouvernement solide.

Cette lutte du pays de Vaud avec Berne avait entraîné des frais très considérables, puisqu'on avait forcé tout homme au-dessus de 50 ans à partir. D'un autre côté, la paye des pasteurs et des agents diplomatiques était considérablement arriérée. Il fallait couvrir le déficit. Sans doute qu'on ne trouva d'autre expédient pour faire face à tant de dépenses que de vendre les biens nationaux, patrimoine des ministres qui sentirent le coup qu'on leur portait. Ils firent leur possible pour le parer mais ils n'y réussirent point.

Il fut émis une quantité prodigieuse de Bons avec lesquels la Chambre administrative paya les possesseurs de dîmes, censes, pensions et redevances. On pouvait payer l'acquisition de ces domaines par le moyen de ces bons, dont une partie étaient bons privilégiés donnés aux ecclésiastiques, régents, etc., et en bons non privilégiés ou de 2^e classe, donnés pour censes et dîmes. Les premiers furent très recherchés et allaient au pair contre argent. Les bons de 2^e classe perdirent jusqu'au tiers.

Les députés du canton s'étant assemblés choisirent pour le Consulta de Paris, Monod, préfet, Muret, ex-législateur de Morges, et l'avocat Secrétan.

Les députés à la Consulta restèrent à Paris deux mois passés ; rien ne transpara de leur gestion et les gazettes ne nous donnèrent aucune nouvelle pendant ce temps de leur gestion.

Ils arrivèrent enfin au commencement de 1803 avec une constitution en poche, qui portait que la Suisse était divisée en 19 cantons. Le ci-devant comte Louis d'Affry, seigneur de St-Barthélémy, était nommé Landamman et la capitale de la Suisse pour l'assemblée de la diète générale de l'an 1803 était Fribourg.

Les cantons furent divisés en 60 cercles. (Chaque cercle devait envoyer cinq députés à Lausanne. Les villages composant le cercle d'Echallens furent Elagnière, Assens, Bioley, Malapalud, Echallens chef-lieu, Oulens, Villars-le-Terroir. Les Jacobins s'emparèrent des nominations. Le ministre d'Oulens, Dufour, jeune ministre, le juge Troyon de Cheseaux, Longchamp et un paysan de Bussigny furent élus. Tous les députés de chaque cercle se rendirent à Lausanne le 10 avril 1803 pour procéder au choix du Petit et Grand Conseil. Le préfet de Lausanne, Monod, de Morges, et le Dr Muret furent choisis à vie parce qu'ils réunirent 30 nominations ou bien ils furent nommés à 30 cercles. Toutes les nominations furent pour les Jacobins.

Cependant, Henry Monod, de Morges, chef de la nouvelle révolution, se retira du gouvernement quoiqu'il fut nommé à vie du Grand Conseil. (Fin.)

La livraison de novembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

L'évolution religieuse d'un penseur catholique. — Newman, par Paul Stapfer. — Un cas de conscience. Nouvelle, par Benjamin Vallotton. — Sur Pierre Loti, par H. de Ziegler. — La bonne terre. Notes de Louis Baudin, instituteur, par Daniel Berset. — Les débuts des chemins de fer en Suisse, par Albert Cuony. (Troisième et dernière partie.) — La scierie de Mariels. Roman, d'Ernest Zahn. (Troisième et dernière partie.) — Variétés : Ernest Naville, par Louis Emery. — L'épopée de la Suisse, par Frédéric Barbey. — Chroniques italienne, américaine, suisse allemande, scientifique, politique. Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la Bibliothèque universelle :
Avenue de la Gare, 23, Lausanne.

LO BOUEUBO AO BALLI

(Patois du district de Grandson.)

DIX lo tin dai balli, yon dè Vers-tsi-lo-Rai étai z' allà à Grandson, trovà monsieu Tcharner, qu'étai adon balli po la vèla de Berna. Vo sètè què lo baliàdo dè Grandson étai per insimblyo intrè lè Fribordzai et lè Bernois, et què lo balli dè 'na vèla s'ingraissive pindin ein an à Grandson et ci dè l'autra vèla pindin lè cin ans aprè. Et adè dissè, à retsandzo. Don, c'ètai lo toi dai Bernois, chteu cin ans, dè gouvernà et dè dèpouèrà lè pourè d'zin dáo pí d'la Coula. Vouatiè porquè ci dè Vers-tsi-lo-Rai étai venu à tsati, mè fio, po paï sè z' impou à bin po auquè d'autro. Lo balli gardavè on sindzo què ródatsivè in libertà davèron lo tsati. Ma fai chtu sindzo étai justamin dèvan la pouarta quand lo païsan arveva. Adon chtu-z' icè, què crèyai què c'ètai on beoubò ào balli, liai fà :

— Adieu, peti boueubo ! Ton père ète itié ?

Vo chintè bin què lo sindzo n'a rin repondu què caucquè mouennàè, in fasint la mina, còmint è font quan è riont. A la fin, quand fut ào bureau ào balli, liai fà.

— Y' ai intiè trovà voutro boueubo dèvan la pouarta dáo tsati ; liai yè dèmandà sè vò zèti itié ; nè m'a rin repondu què hn, hn, hn, in fazin 'na mina dáo diàblio ? Ma fai, estiuà, monsieu lo balli, vo qu'itè on pràò biò l'homme, faut què voutra fenna sèyè diàbliamin pouètà por avai fè d'insè on pouet bougrou d'infant Et poui, vo foudrai ào mintè liai taillè le z' onglyè, cà sè vò z' accrottsivè lo vèzàdo, vo mardieu dèpouèrèrai.

Ora, l'histoìrè nè dit pas cin que monsieu Tcharner a repondu. S. G.